

CONCOURS DE LA MINIATURE ET DE L'ENLUMINURE

Alger du 15 au 19 novembre 2006

Nom et Prénom
Né(e) le..... Ville..... Pays.....
Nationalité.....
Profession.....
Adresse
.....
Téléphone/FAX... E. mail

L'artiste peut participer avec quatre œuvres au maximum. De chaque œuvre, il doit envoyer une reproduction en couleur répondant aux caractéristiques données dans le règlement du concours. Les reproductions sont à joindre avec cette fiche d'inscription ou envoyée séparément par email.

ŒUVRE n° 1

Titre :.....
Format.....Année de réalisation.....
Technique.....Valeur

ŒUVRE n° 2

Titre :.....
Format.....Année de réalisation.....
Technique.....Valeur

ŒUVRE n°3

Titre :.....
Format.....Année de réalisation.....
Technique.....Valeur

ŒUVRE n° 4

Titre :.....
Format.....Année de réalisation.....
Technique.....Valeur

Je soussigné, déclare accepter les termes du règlement du Concours de la miniature et de l'enluminure.

Le.....

Signature

CONCOURS DE LA MINIATURE ET DE L'ENLUMINURE
Alger du 15 au 19 novembre 2006

**REGLEMENT DU CONCOURS
DE LA MINIATURE ET DE L'ENLUMINURE**

Article 1 : LES ORGANISATEURS

Le Ministère algérien de la culture organise en collaboration avec l'Organisation Islamique de l'Education, des Sciences et de la Culture (ISESCO) un Concours de miniature et d'enluminure ouvert aux artistes de tous les pays musulmans membres de l'ISESCO.

- Ce concours vise à présenter la production dans les domaines de la miniature et de l'enluminure, des expressions qui montrent que le monde musulman a développé un art de qualité même si son apport à l'art universel n'est pas entièrement reconnu. Il vise aussi à encourager et promouvoir la création dans ces domaines en récompensant des artistes attachés à cet art issu des Arts du livre et que des maîtres comme Behzâd, Al Wassiti, Aga Mirek, Mohammed Racim, Hamimoumna et tant d'autres artistes musulmans ont porté à son apogée.

- Le concours aura lieu du 15 au 19 novembre 2006 au Palais de la Culture, Alger, Algérie. Il est composé de trois prix récompensés en numéraire et trois autres prix récompensés par un cadeau d'une valeur appréciable.

Le Règlement du Concours est disponible sur le site Internet du Ministère de la culture : www.mcc.gov.dz

Article 2 : ŒUVRES ACCEPTEES AU CONCOURS

Les deux techniques admises à concourir sont la miniature et l'enluminure de style arabo musulman. Les expressions modernes de la miniature et de l'enluminure sont acceptées à condition qu'elles préservent l'essentiel de ces formes et techniques héritées de l'art du Livre et de la tradition des grands maîtres arabes et musulmans dont ceux cités dans l'article précédent.

- Les œuvres sont présentées sur papier, parchemin ou tout autre support à condition qu'elles répondent aux caractéristiques de ces arts.

Article 3 : INSCRIPTION

- L'inscription des candidats est réalisée sur le formulaire joint à ce règlement. Elle peut également se faire en ligne sur le site du ministère de la culture en remplissant le formulaire d'inscription disponible à cet URL : www.mcc.gov.dz

- Les fiches peuvent être envoyées à cette adresse email : award_miniature@yahoo.co.uk

- Le formulaire d'inscription doit être rempli et envoyé avant le 20 octobre 2006.

- Le formulaire d'inscription doit être accompagné des reproductions en couleurs des œuvres destinées à participer au concours.

- Les reproductions des œuvres peuvent être envoyées séparément, par email.

- Pour figurer sur le catalogue de l'exposition, les reproductions sur papier doivent faire 8cmx8cm au moins. Les reproductions envoyées par email ou sur cd ou disquette doivent faire au moins 500x500 pixels ou plus de 500 kilobits.

Les formats obligatoires des images envoyées par email sont : tiff, jpeg, gif, psd.

Article 4 : PROCEDURE

- Compléter le formulaire d'inscription dans la langue adéquate.

- Indiquer le titre de chaque œuvre, le format, la technique et le support.

- Décrire en 200 caractères maxima votre intention artistique ou sujet (facultatif)

- Les œuvres envoyées ou amenées doivent être encadrées.

- Les œuvres peuvent être ramenées par leurs auteurs à condition de parvenir avant le 10 novembre 2006.
- Les œuvres sont soumises à une présélection par un comité chargé de valider leur conformité aux caractéristiques de la miniature et de l'enluminure. Après sélection, les artistes retenus sont informés en vue d'envoyer leurs œuvres ou de les ramener avec eux.
- Les artistes bénéficient d'une prise en charge en Algérie (hébergement, transport local, per diem) à partir du 10 novembre 2006. Le transport international des artistes et des œuvres (jusqu'à Alger et retour) est à leurs frais.
- Les œuvres seront remises à leurs auteurs le jour de la clôture de l'exposition. Au cas où elles ont été envoyées, elles seront retournées à leur auteur.

Article 5 : RENSEIGNEMENTS

- Chaque artiste peut participer à l'exposition ou au concours avec un nombre d'œuvres allant de une à quatre œuvres au maximum.
- Au dos de chaque œuvre, mention doit être faite du nom de l'artiste, du titre et nom du pays.
- Les œuvres doivent avoir été réalisées après l'année 1999.
- Les œuvres doivent être signées du nom de l'auteur ou de son nom d'artiste.
- Les œuvres ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers ni être litigieuses : contrefaçon, plagiat, atteinte aux droits d'auteur.

Article 6 : EXCLUSION DE PARTICIPATION

La participation au concours est interdite :

- Aux membres du jury
- A toute personne ayant participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du "Concours de miniature et d'enluminure ".

Le ministère algérien de la culture se réserve le droit d'exclure les œuvres contraires à l'éthique et aux valeurs universellement admises.

Article 7 : LE JURY INTERNATIONAL

Un jury constitué de professionnels du monde de l'art composé de cinq membres désignés par le ministère algérien de la culture et l'ISESCO élira les lauréats du concours : premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième prix.

La liste des lauréats sera proclamée le 19 novembre 2006.

Article 8 : LES PRIX

- Les dotations du concours sont les suivantes :

Premier prix : 6 000 euros (six mille euros)

Deuxième prix : 4 000 euros (quatre mille euros)

Troisième prix : 2 000 euros (deux mille euros)

Pour les quatrième, cinquième et sixième lauréats, Madame la ministre algérienne de la culture offrira des prix d'encouragement d'une valeur appréciable.

- Les prix sont remis sur place à leurs lauréats ou envoyés par le biais de leur représentation diplomatique.
- Les prix ne peuvent donner lieu à contestation d'aucune sorte.

Article 9 : INFORMATION DES LAUREATS

- Les lauréats et tous les artistes participants seront avertis des résultats du Concours le 19 novembre 2006. La liste des lauréats sera consultable ce même jour sur le site Web du ministère

Article 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.